



HAL
open science

Itinéraire culturel et réseau européen: quelles formes patrimoniales ?

Isabelle Brianso, Nolwenn Pianezza

► To cite this version:

Isabelle Brianso, Nolwenn Pianezza. Itinéraire culturel et réseau européen: quelles formes patrimoniales?. LA FABRIQUE DU PATRIMOINE IMMATÉRIEL EN EUROPE ET EN AMÉRIQUE, Université de Bretagne Occidentale, May 2019, Brest, France. hal-03110357

HAL Id: hal-03110357

<https://hal.science/hal-03110357v1>

Submitted on 21 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Conférence internationale - Brest

ITINERAIRE CULTUREL ET RESEAU EUROPEEN : QUELLES FORMES PATRIMONIALES ?

Isabelle Brianso et Nolwenn Pianezza

L'intitulé de mon intervention « Itinéraire culturel et réseau européen : quelles formes patrimoniales ? » est un intitulé un peu plus large que le titre proposé dans mon premier résumé pour cette table ronde consacrée à la « fabrique du patrimoine dans des régions à forte identité ». Je vais tenter de dresser de manière exploratoire un inventaire (non exhaustif) de réseaux *endogènes* et *exogènes* liés aux Itinéraires Culturels labellisés par le Conseil de l'Europe puis, d'en comprendre les formes de reconnaissance patrimoniale (matériel, naturel, immatériel) par la construction en « réseau » à l'échelle locale, nationale et européenne à partir de l'exemple d'un itinéraire, celui des sites clunisiens labélisé en 2005. Je précise que c'est une recherche en cours avec ma collègue Nolwenn Pianezza dans le cadre d'un projet européen consacré aux dynamiques patrimoniales et à leurs acteurs autour de cet objet culturel.

Les Itinéraires Culturels Européens font l'objet d'une patrimonialisation récente bien qu'ils aient été créés en 1987 par le Conseil de l'Europe. Quelques auteurs ont publié des travaux en SIC sur cet objet particulier – citons, la thèse de Marie Gaillard (2015) en SIC qui s'est intéressée au phénomène d'émergence du patrimoine européen en abordant les processus d'appropriation, de médiation et de transmission du patrimoine comme européen dans le cadre particulier des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe, mais aussi les travaux de Marta Severo (MCF SIC) qui a dirigé un numéro de la revue Netcom en 2018 sur les représentations numériques des itinéraires culturels. Il existe, par ailleurs, un

certain nombre de travaux issus d'autres disciplines des SHS – autre que les SIC – qui questionnent les itinéraires en tant que stratégies d'acteurs mais aussi politiques et territoriales de reconnaissance patrimoniale à l'échelle internationale, je pense notamment aux travaux de l'IREST de la Sorbonne, notamment ceux de la géographe Maria Gavaris-Barbas et de Mike Robinson au Royaume-Uni.

Comme je le disais, les itinéraires culturels font l'objet d'une patrimonialisation récente qui s'inscrit dans l'approche théorique développée par Jean Davallon qui questionne comment des objets vont acquérir le statut de patrimoine ? C'est ce qu'il qualifie de patrimonialisation dans de nombreux travaux, c'est-à-dire la manière dont des objets deviennent patrimoines. Objets polymorphes, les itinéraires culturels se présentent sous des formes plurielles de paysages matériels, immatériels et naturels fruit d'une activité humaine séculaire dans l'espace européen — du chemin de pèlerinage (Mont-saint-Michel, Saint-Jacques de Compostelle ou de Saint-Martin de Tour), au sentier naturel (Robert Louis Stevenson) mais aussi, des ensembles de monuments (sites clunisiens), des routes commerciales (vin, huile d'olive) ou encore des figures politiques majeures de l'histoire européenne (Charlemagne, Napoléon). Chaque itinéraire traverse plusieurs pays européens d'est en ouest, du nord au sud.

Donc, une présentation patrimoniale multiformes (route, chemin, sentier, ensemble de monuments, etc.) mais aussi multi-catégorielle (matérielle, immatériel, naturelle). On observe des glissements d'une catégorie à l'autre, voire des imbrications multi-catégorielles « matériel-immatériel » mais aussi « matériel-naturel » par exemple.

Par ailleurs, ils se caractérisent par des traits distinctifs singuliers comme la circulation de personnes au-delà des frontières nationales et le partage de valeurs

liées au patrimoine culturel, matériel et immatériel, qui les inscris selon Eleonora Berti dans « un nouveau cadre d'interprétation du patrimoine ». Dans ce contexte, les acteurs des territoires labélisés par le Conseil de l'Europe (marcheurs, habitants, pèlerins, bénévoles, cyclistes, etc.) participent à la redéfinition de cet héritage physique mais aussi symbolique qui doit faire sens – néanmoins, les itinéraires peuvent aussi se présenter comme des terrains de résistances par les acteurs des territoires vis-à-vis des institutions notamment, concernant la construction identitaire des itinéraires par les acteurs des territoires qui peut être en opposition avec les institutions. Je pense à un article de 2018 de Marie Gaillard consacré à une étude sur l'uniformisation et la différenciation des itinéraires culturels dans les représentations graphiques cad les pictogrammes (= images) comme vecteur d'identité. Une approche définitionnelle du patrimoine « ascendante » (même si elle découle d'une gouvernance institutionnelle) qui s'inscrit dans un cadre éthique du Conseil de l'Europe qu'il convient de préciser. A l'échelle européenne, il existe une pluralité de textes normatifs européens qui va caractériser les formes patrimoniales – que citerais la *Convention européenne du paysage* ratifiée à Florence de 2000 mais aussi la *Convention européenne pour la protection du patrimoine archéologique* ratifiée en 1992 à la Valette (Malte). Plus récemment, le Conseil de l'Europe a ratifié en 2005 un texte normatif, la convention de Faro qui est innovant et original - sur la valeur du patrimoine culturel pour la société. Ce texte défend une vision plus large du patrimoine et de ses relations avec les communautés, les acteurs et la société qui ne porte plus uniquement sur l'objet patrimonial à savoir, le monument, le site archéologique, le paysage naturel, etc. mais ce qui va être considéré comme « patrimoine » par les acteurs du territoire, les communautés locales ou la société civile. L'article 2 précise la notion de « patrimoine culturel » en tant qu'un « ensemble de ressources héritées du passé que des personnes considèrent, par-delà le régime de propriété des biens, comme un reflet et une expression de leurs valeurs, croyances, savoirs et traditions en continuelle évolution. Cela inclut tous les aspects de

l'environnement résultant de l'interaction dans le temps entre les personnes et les lieux ». Le CoE encourage le croisement de ses programmes avec un cadre éthique émergent, notamment la Convention de Faro en tant que texte stratégique pour le 21^{ème} siècle.

Par ailleurs, soulignons que les associations ou les fédérations porteuses d'un itinéraire culturel labellisé comme l'Association Européenne de la Via Francigena (AEVF) ou la Fédération Européenne des Sites Clunisiens (FESC) s'inscrivent dans une dynamique communicationnelle et patrimoniale structurée principalement en « réseaux » : réseau « porteur », réseau de membres, réseaux d'acteurs européens, etc. donnant lieu à une déclinaison de formes de « réseaux ». Ainsi, on entend par « réseau » dans la sphère du champ social — la complexité « [...] traversée en tous sens par de multiples interconnexions économiques, techniques, sociopolitiques [...] » (Bantman, 2004) qui concernerait les individus, plutôt que les institutions. En effet, l'approche par le réseau pointe « [...] la flexibilité induite par le fonctionnement non hiérarchisé et non centraliste. Cette organisation favorise les relations plus « interindividuelles », que réellement collectives, ce qui permet une rapidité d'action et une souplesse. [...] » (Bantman, 2004). En outre, il convient de préciser que la labellisation « Itinéraire Culturel » sous-tend une gouvernance de « réseau » transnational (Gaillard, 2015) orchestrée par le Conseil de l'Europe et qui inscrit cet objet culturel dans une logique politique, communicationnelle et territoriale, allant de la ville (espace urbain) à des routes de circulation (espace européen : nord/sud & est/ouest) étendues sur plusieurs milliers de kilomètres (sentiers, chemins, routes, etc.). Comme indiqué précédemment, nous observons une diversité de formes de réseaux (numérique, administratif, patrimonial, membres, etc.) au sein même des itinéraires culturels que nous souhaitons explorer. Nous faisons donc l'hypothèse qu'ils s'inscrivent dans un processus de patrimonialisation (Davallon, 2006) grâce à des formes de réseaux que nous qualifions de « patrimonialisation en réseaux » à partir de jeux

d'échelles à l'ère de la mondialisation patrimoniale (Unesco, CoE). Nous pouvons donc faire émerger résumer trois grandes formes de fonctionnement en « réseau » liés aux itinéraires culturels européens : (1) le réseau de gouvernance (vertical, horizontal) cad du politique au numérique (2) le réseau d'acteurs cad de la structure porteuse (association ou fédération) au simple membre puis, (3) le réseau de patrimoines. Ces réseaux ne sont pas exhaustifs et restent à préciser. Je vais néanmoins revenir sur le « réseau d'acteurs » puisqu'avec Nolwenn Pianezza nous avons mené il y a 15 jours une enquête auprès des « acteurs membres » de la Fédération européenne des sites clunisiens (sites clunisiens = réseau monastique de l'ordre de Cluny entre le 11^e et 13^e siècle, puis déclin après le 13^e siècle jusqu'au 18^e siècle), c'est-à-dire la structure en charge de la gestion et de la valorisation des sites clunisiens à l'échelle européenne, principalement en France, au Royaume-Uni, en Italie, en Allemagne, en Suisse, en Espagne et en Pologne. Je précise également qu'un dossier est en cours pour faire inscrire les sites clunisiens sur la Liste du patrimoine mondial en tant que biens culturels en série. Cette enquête avait pour objectif d'approfondir la connaissance des membres de la Fédération, au-delà des aspects administratifs régulièrement demandés à chaque membre, afin de mieux cerner le profil de « membre » au sein de cette structure. Nous faisons l'hypothèse que l'acteur « membre » est un élément structurant et dynamisant d'un fonctionnement patrimonial en « réseau » à l'échelle nationale et européenne mais dont les logiques d'appartenance (adhésion) peuvent être motivées selon des intentions individuelles et/ou collectives que nous souhaitons interroger.

Quelques conclusions :

(1) Une diversité de profils d'acteurs « membres » : une population plutôt âgée et à la retraite qui s'étend du simple propriétaire d'un site clunisien, au membre engagé dans le tissu associatif jusqu'au membre multi-casquette qui multiplie

les fonctions (associative, politique, touristique, etc.) qui sous-tend des stratégies individuelles de reconnaissance comme se faire élire au CA de la Fédération ou d'appartenance à un groupe pour partager des savoirs historiques, mémorielles, technique (broderie), etc.

(2) Une pratique de l'engagement associatif ancienne comme *leitmotiv* : les acteurs membres ont pour la plupart une pratique de l'engagement associatif pour constituer une communauté mais qui permet des activités d'exception comme la visite de sites clunisiens en Europe non ouverts au public, notamment lors des AG.

(3) Une pratique « intuitive » d'un mode de fonctionnement de membre en « réseau » mais qui n'est pas porteur de sens pour les acteurs « membres » lorsqu'il est intellectualisé. Ils éprouvent une réelle difficulté à préciser le fonctionnement en « réseau » (questionnaire) cad à la représenter ou à la définir. Mais, lors des entretiens le fonctionnement en réseau fait l'objet de « paroles » qui renvoie à la famille, au partage, à l'engagement, etc. et une certaine fierté d'appartenance à un réseau qualifié de « savant » et européen.

La notion de « réseau » peut s'apparenter à un support immatériel s'incarnant sous de multiples formes (base de données, inventaire patrimonial à l'image de Clunypedia, etc.) que notre enquête de terrain devra approfondir, notamment en lien avec le numérique.

En conclusion, les itinéraires culturels européens questionnent la fabrique des patrimoines selon une dynamique de « patrimonialisation en réseau » qui pointe la notion de « réseau » comme un support immatériel de données patrimoniales ou d'acteurs qui reste à préciser.